



## OUVERTURE

2<sup>e</sup> samedi de mars

## FERMETURE

3<sup>e</sup> dimanche de septembre

## JOURS AUTORISÉS

Samedi, dimanche, mercredi et jours fériés jusqu'au 30 avril, puis tous les jours à partir du 1<sup>er</sup> Mai aux heures légales de pêche pour les 1<sup>res</sup> catégories.

Tous les jours pour les 2<sup>e</sup> catégories.

## PRISES JOURNALIÈRES AUTORISÉES

**4 truites**  
par pêcheur et par jour

Taille : 25 cm  
Fario ou Arc-en-Ciel

## PÊCHE AUX LEURRES

- ▶ Pêche aux leurres autorisée uniquement en 1<sup>re</sup> catégorie jusqu'au 30 avril.
- ▶ Autorisée en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories à partir du 30 avril.

Carte journalière = 20€  
(Mars/Avril/Mi-Mai)  
Carte majeure = 78€



### LES HERMITES

Déversements : 400 kg de truites Arc-en-Ciel  
Semaines : 10 - 13

### LA FERRIÈRE

Déversements : 200 kg de truites Arc-en-Ciel  
Semaines : 10 - 13

### LA CELLE-SAINT-AVANT

Déversements : 200 kg de truites Arc-en-Ciel  
Semaines : 10 - 13

### LA CROIX EN TOURAINE

Déversement : 50 kg de truites Arc-en-Ciel  
Semaine : 10

### ETANG DE LA BALASTIÈRE-TOURNON

Déversement : 50 kg de truites Arc-en-Ciel  
Semaines : 10

Pour plus d'informations :

Fédération d'Indre-et-Loire  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique



Tech'Image : 06 83 91 03 08 - 37380 - Monnaie

178 ter rue du Pas Notre Dame  
37100 TOURS  
**02 47 05 33 77**  
fedepêche37@fedepêche37.fr



# Parcours de pêche à la truite en Indre-et-Loire 2022

- ### Rivières 2<sup>e</sup> catégorie
- La Brenne (Aval Château-Renault)
  - Le Gault
  - L'Amasse
  - La Remberge
  - La Choisille
  - L'Olivet
  - Le Brignon
  - La Veude
  - La Bourouse
  - Le Négron
  - La Manse
  - L'Esves
  - Le Jolivet

- ### Rivières 1<sup>re</sup> catégorie
- La Brenne (Amont Château-Renault)
  - Le Rondy
  - La Fare
  - L'Ardillère
  - L'Escotais
  - Le Long
  - La Maulne
  - L'Aigronne
  - Le Rémillon
  - La Dême

RÉCIPROCITÉ TOTALE



ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

Pêche en Indre-et-Loire  
[www.fedepêche37.fr](http://www.fedepêche37.fr)



# AAPPMA réalisant des déversements de truites

## DATES DE DÉVERSEMENTS TRANSMISES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CHAQUE AAPPMA

*\*Sous réserve des conditions climatiques et des disponibilités des pisciculteurs*



### AAPPMA Marcilly sur Maulne « La Truite de la Maulne »

28aappma.marcillysurmaulne@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 320 kg (Fario)

7 km sur la Maulne



### AAPPMA Azay-le-Rideau/Saché « Le Réveil de Sacheville »

02aappma.azaylerideau@gmail.com

2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 230 kg (Fario)

3 km sur le Jolivet

\*même jours d'ouverture que les 1<sup>res</sup> catégories.



### AAPPMA Villebourg « Les Pêcheurs à la Ligne »

48.gihpaysderacan@gmail.com

2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 150 kg (Fario)

7 km sur le Long



### AAPPMA Château la Vallière « La Fare »

10aappma.chateaulavalliere@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 470 kg (Fario et AEC)

11 km sur la Fare  
1.5 km sur l'Ardillère



### GIH PAYS DE RACAN - AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Escotais, du Long et de la Dême »

38.gihpaysderacan@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 750 kg (Fario)

16 km sur l'Escotais / 1 km sur la Dême  
7 km sur le Long



### AAPPMA Le Petit Pressigny « La Truite de l'Aigronne »

33aappma.petitpressigny@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 800 kg (Fario et AEC)

15 km sur l'Aigronne / 5 km sur le Rémillon.  
7 km sur le Brignon.



### AAPPMA Amboise « La Gaule Amboisienne »

01aappma.amboise@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 550 kg (Fario et AEC)

3 km sur la Brenne / 3 km sur la Remberge.  
1.5 km sur l'Amasse.



### AAPPMA L'île-Bouchard « Les Pêcheurs à la ligne »

24aappma.ilebouchard@gmail.com

1 déversement pour l'ouverture : 150 kg (Fario et AEC)

12 km sur la Veude / 5 km sur la Bourouse.



### AAPPMA Trogues « La Perche Troguaise »

47aappma.trogues@gmail.com

1 déversement pour l'ouverture : 100 kg (AEC)

5 km sur la Manse.



### GIH TOURS AAPPMA « Le Lancer Club »

46aappma.lancerclub@gmail.com

2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 1200 kg (Fario et AEC)

8 km sur la Brenne amont de Château-Renault.  
7 km sur la Brenne aval de Château-Renault.  
2 km sur le Rondy / 5.7 km sur le Gault



### AAPPMA Chinon « Les Pêcheurs Chinonais »

13aappma.chinon@gmail.com

1 déversement pour l'ouverture

15 km sur la Veude.  
1.5 km sur le Négron.



### GIH TOURS AAPPMA « La Gaule Tourangelle » « Le Gardon Tourangeau »

44aappma.gauletourangelle@gmail.com

2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 520 kg (AEC)

15 km sur la Choisille.



### AAPPMA Esves / Ligueil « L'Esvanaise »

19aappma.ligueil@gmail.com

2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 200 kg (Fario et AEC)

3 km sur l'Esves.



### AAPPMA de Montrésor « La Montrésorienne »

30aappma.montrésor@gmail.com

3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 300 kg (AEC)

1.5 km sur l'Olivet.

AEC = Arc-en-Ciel

Carte sur la Réglementation ou sur le site internet de la Fédération de Pêche